Informations de base

2021/3019(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation à Cuba, et notamment sur le cas de José Daniel Ferrer, d'Aymara Nieto, de Maykel Castillo, de Luis Robles, Félix Navarro, de Luis Manuel Otero, du pasteur Lorenzo Rosales Fajardo, d' Andy Dunier García et de Yunior García Aguilera **Subject** 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Cuba	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
16/12/2021	Décision du Parlement	T9-0510/2021	Résumé
16/12/2021	Résultat du vote au parlement		
16/12/2021	Débat en plénière		

Informations techniques

Référence de la procédure	2021/3019(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0589/2021	15/12/2021	
Proposition de résolution		B9-0590/2021	15/12/2021	
Proposition de résolution		B9-0592/2021	15/12/2021	
Proposition de résolution		B9-0610/2021	15/12/2021	
Proposition de résolution		B9-0612/2021	15/12/2021	
Proposition de résolution		B9-0613/2021	15/12/2021	

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0510/2021	16/12/2021	Résumé

Résolution sur la situation à Cuba, et notamment sur le cas de José Daniel Ferrer, d'Aymara Nieto, de Maykel Castillo, de Luis Robles, Félix Navarro, de Luis Manuel Otero, du pasteur Lorenzo Rosales Fajardo, d'Andy Dunier García et de Yunior García Aguilera

2021/3019(RSP) - 16/12/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 393 voix pour, 15 contre et 119 abstentions, une résolution sur la situation à Cuba, à savoir les cas de José Daniel Ferrer, Dame en blanc Aymara Nieto, Maykel Castillo, Luis Robles, Félix Navarro, Luis Manuel Otero, Révérend Lorenzo Rosales Fajardo, Andy Dunier García et Yunior García Aguilera.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, Renew, ID et ECR.

Le 11 juillet 2021, des manifestations ont eu lieu dans plus de 50 villes cubaines, pour protester pacifiquement contre la crise socio-économique, les pénuries chroniques de médicaments et d'autres biens essentiels, et les restrictions systématiques des droits de l'homme. Ces griefs, parallèlement au COVID-19, ont engendré une augmentation des demandes de droits civils et politiques, et de démocratie.

Le Parlement européen a condamné dans les termes les plus forts les **abus systématiques** contre les manifestants, les dissidents politiques, les chefs religieux, les militants des droits de l'homme et les artistes indépendants, entre autres, y compris leur détention arbitraire et les restrictions abusives de leurs mouvements et communications, telles que les assignations à résidence et la surveillance, ainsi que la torture et les mauvais traitements perpétrés par le gouvernement cubain.

La résolution a demandé la **libération immédiate et inconditionnelle** de José Daniel Ferrer, Aymara Nieto, Maykel Castillo, Luis Robles, Félix Navarro, Luis Manuel Otero, le pasteur Lorenzo Rosales Fajardo et Andy Dunier García, ainsi que de toutes les personnes détenues pour avoir exercé leurs droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique.

Les autorités cubaines sont appelées à :

- abandonner les accusations criminelles abusives et permettre aux personnes en exil de retourner dans leur pays;

- mettre immédiatement fin à la politique de répression, qui entretient une culture de la peur et réprime toute forme de dialogue, ainsi que la liberté d'expression et de réunion;

- assurer et garantir à tout moment le droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique en autorisant les manifestations pacifiques dans le pays;

- veiller à ce que les droits économiques, sociaux et culturels de la population soient respectés, afin de répondre à son besoin d'un meilleur accès à la nourriture et aux médicaments, et d'apporter une réponse efficace à la pandémie de COVID-19;

- accorder l'accès à une délégation de l'UE et à des représentants des États membres, ainsi qu'à des organisations indépendantes de défense des droits de l'homme, afin de surveiller les procès et de visiter les prisons des centaines de militants et de Cubains ordinaires qui continuent d'être détenus pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression et de réunion.

Le Parlement a également regretté que, malgré l'entrée en vigueur de l'accord de dialogue politique et de coopération entre l'UE et Cuba en 2017, la situation de la démocratie et des droits de l'homme dans le pays ne se soit pas améliorée mais se soit au contraire sérieusement détériorée. Il a réaffirmé que, dans le cadre de l'accord, **Cuba doit respecter et consolider les principes de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'homme**.

Enfin, le Conseil est appelé à adopter des sanctions contre les responsables des violations persistantes des droits de l'homme à Cuba.